

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 20 h 00, salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 4 juillet 2023.

Étaient présents (8 conseillers)	Mr Landry RONDEAU, Mmes Alexandra BEAUNE, Mrs Sylvain ROBERT, Mmes Mary MORISSET, Laurence PASQUIER, Mrs François LIBAUD, Pierre PLUCHON et Dominique POUPET
Absents excusés	Mr Yannick VITALI, Mmes Magali TEILLIER, Armelle PLANCHOT, Marie VILLENEUVE, Elise OUVRARD, Mrs Romain BREMAND, Simon FICHET
Pouvoirs	Mr Yannick VITALI à Mr Landry RONDEAU, Mme Magali TEILLIER à Mme Alexandra BEAUNE, Mme Armelle PLANCHOT à Mme Mary MORISSET, Mme Marie VILLENEUVE à Mme Laurence PASQUIER, Mme Elise OUVRARD à Mr Sylvain ROBERT, Mr Romain BREMAND à Mr Pierre PLUCHON
Secrétaire de séance	Mme Laurence PASQUIER

Le Procès-verbal du 12 juin 2023 est adopté à l'unanimité

N° 10-07-2023-07 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Monsieur le Maire propose, aux membres du conseil municipal, d'affecter les résultats des comptes financiers uniques de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 :

Budget PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement :

- ♦ 200 652.11 euros à reporter à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- ♦ 303 160.69 euros à reporter à l'article 1068 en recettes d'investissement

Résultat d'investissement :

- ♦ 10 842.69 euros à reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement

Budget BATIMENTS COMMERCIAUX : EPICERIE

Résultat de fonctionnement :

- ♦ 2 175.50 euros à reporter à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- ♦ 14 001.53 euros à reporter à l'article 1068 en recettes d'investissement

Résultat d'investissement :

- ♦ 14 001.53 euros à reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement

Budget BATIMENTS COMMERCIAUX : TRICHERIE

Résultat de fonctionnement :

- ♦ 2 048.98 euros à reporter à l'article 002 en recettes de fonctionnement

Résultat d'investissement :

- ♦ 4 345.65 euros à reporter à l'article 001 en recettes d'investissement

Budget LOTISSEMENT LE LONGUENNAIS

Résultat d'investissement :

- ♦ 130 491,34 euros à reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,
l'affectation des résultats proposée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 085-218501443-20230710-10_07_2023_07-DE

Date de publication
11/07/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Landry RONDEAU


Signé électroniquement par : Landry
Rondeau
Date de signature : 11/07/2023
Qualité : Maire de Mésard la
Barotière